

Point 6 (f) Contrer la menace que pose l'emploi d'armes chimiques

Syrie

Déclaration du Partenariat international contre l'impunité des armes chimiques

Monsieur le Président,

Je m'exprime au nom des 40 Etats membres du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, et de l'Union européenne.

Nous, États participants au Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, sommes unis dans notre volonté de préserver les règles et normes internationales contre l'emploi des armes chimiques par quiconque, partout dans le monde et en toutes circonstances.

Nous saluons la publication, le 21 janvier 2026, du cinquième rapport de l'équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui impute aux Forces aériennes arabes syriennes du régime de Bachar Al-Assad la responsabilité d'une attaque à l'arme chimique à Kafr Zita le 1^{er} octobre 2016. Nous exprimons notre soutien à l'équipe d'enquête et d'identification et la remercions pour son travail professionnel, impartial et indépendant.

Nous condamnons fermement l'emploi d'armes chimiques par les Forces aériennes arabes syriennes du régime de Bachar Al-Assad à Kafr Zita le 1^{er} octobre 2016, et par quiconque et en toutes circonstances. Nous saluons la coopération des nouvelles autorités syriennes dans le cadre de cette enquête, qui marque la première coopération de la République arabe syrienne avec une enquête de l'équipe d'enquête et d'identification.

Nous appelons toutes les parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques à continuer de lutter contre l'impunité en amenant les responsables de

l'emploi d'armes chimiques à rendre des comptes, notamment en lien avec les attaques à Kafr Zita.

Nous, États participants au Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, nous engageons à coopérer le plus possible dans les enquêtes et les poursuites pénales relatives à l'emploi d'armes chimiques. Nous soulignons également l'importance de la coopération avec le Mécanisme international, impartial et indépendant et avec la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne.

La lutte contre l'impunité ne peut progresser qu'à condition que les États prennent des mesures pour amener les auteurs de ces actes à rendre des comptes.

Nous notons que des procédures judiciaires relatives à l'emploi d'armes chimiques sont en cours dans plusieurs États participants au Partenariat. Nous demeurons déterminés à traduire les responsables en justice, notamment en déployant des efforts de renforcement des capacités.

Nous réaffirmons notre ferme soutien à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, pilier fondamental de l'architecture internationale du désarmement et de la lutte contre la prolifération, ainsi que de l'ordre international fondé sur des règles de droit dont nous dépendons tous.

Je demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session du Conseil exécutif et soit publiée sur Catalyst et sur le site officiel de l'OIAC.

Je vous remercie./

International Partnership against impunity for the use of chemical weapons

—

Supporting the OPCW upon the delivery of the fifth IIT report

1. We, the participating States of the International Partnership against Impunity for the Use of Chemical Weapons (PAI), stand together to preserve the international standards and norms against the use of chemical weapons by anyone, anywhere, under any circumstances.
2. We welcome the publication of the fifth report of the OPCW's Investigation and Identification Team (IIT) on 21 January, 2026, which identifies the Assad-era Syrian Arab Air Forces as responsible for a chemical weapons attack in Kafr Zeita on 1 October, 2016. We express support and appreciation for the professional, impartial, and independent work carried out by the IIT.
3. We strongly condemn the use of chemical weapons by the Assad-era Syrian Arab Air Forces in Kafr Zeita on 1 October, 2016, and by anyone, under any circumstances. We welcome the cooperation of the new Syrian authorities in this investigation, marking the first cooperation by the Syrian Arab Republic with an IIT investigation.
4. We call on all parties to the Chemical Weapons Convention to continue to fight impunity by holding those responsible for the use of chemical weapons to account, including in connection with the attacks in Kafr Zeita. The participating States of the PAI, commit to cooperate to the greatest extent possible in connection with criminal investigations and prosecutions relating to the use of chemical weapons. We also underscore the importance of cooperating with the International, Impartial and Independent Mechanism (IIIM) and the Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic (COI).
5. The fight against impunity can only make progress if states take actions to hold perpetrators to account. We note that judicial proceedings related to the use of chemical weapons are underway in several Partnership State Members. We remain committed, including through capacity-building efforts to bring those responsible to justice.
6. We reiterate our strong support for the Convention on the Prohibition of the Development, Production, Stockpiling and Use of Chemical Weapons and on their Destruction, an essential pillar of the international disarmament and counter proliferation architecture and the rules based international order on which we all rely.

